

31 janvier 2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix sept, le trente et un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL - Jean-Paul BONNAUD (en retard) — Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET -

Absents excusés : Philippe DURON – Murielle MONGUILLON (pouvoir à Emilie SAPIN)

Secrétaire : Emilie SAPIN

**2017-01-01 Mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2017**

Il est précisé aux membres du conseil que le budget n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier 2017, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente, mais aussi, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif de la collectivité, sur autorisation du conseil municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Oui l'exposé qui précède, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 03/02/17  
publication le 06/02/17

- AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit dans la limite de **99 192.35 €**.

**2017-01-02 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : opposition**

**Vu** le code général des collectivités territoriale, notamment ses articles L 5214-16 et L 5216-5 ;

**Vu** le code de 'urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) notamment son article 136 ;

**Considérant** que la loi ALUR a posé le principe du transfert automatique aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et de carte communale ;

**Considérant** que l'article 136 de la même loi prévoit toutefois que, pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération, créées avant le 26 mars 2014, ce transfert de

# Commune de NOAILLY

31 janvier 2017

compétence n'interviendra pas, si dans les trois mois précédant le 26/03/2017, « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent ».

**Considérant** que le PLU détermine des éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipement, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal:

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 03/02/17  
publication le 06/02/17

- S'OPPOSE, comme le lui autorise l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR), au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de la Communauté d'agglomération

## Lotissement Les Courreaux

Monsieur le Maire présente une esquisse de plan avec 12 lots de superficie variée. Une première estimation porte le projet à presque 237 000 € HT de travaux.

Il indique qu'un emprunt de 340 000 € devra être contracté sur 10 ans maximum. Des organismes bancaires seront consultés.

## 2017-01-03 Adressage

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique qui a eu lieu le vendredi 26 janvier 2017 pour présenter la nouvelle dénomination des voies de la commune. Environ 50 personnes ont assisté à la réunion et ont émis des observations.

Mme Papot-Libéral propose donc certaines modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la nouvelle dénomination des rues – routes - chemin – impasse ... de la commune annexée à la présente,

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 03/02/17  
publication le 06/02/17

- DIT que cet adressage ainsi fait sera communiqué aux différentes instances concernées [cadastre – La Poste – SIG (Système d'Information Géographique ...)]

N° voie	Ancienne dénomination		Nouvelle dénomination	complément
	du tableau de classement des voies	du plan		
RD	27	Rte de Vivans à Chambost Longessaigne	Route de Roanne	
	27	du Lion d'Or à la RD 35	Route de Vivans	
	4	du Bourg à la Bénisson Dieu	Route de la Bénisson-Dieu	
	4	du Bourg à St Germain Lespinasse	Route de St Germain Lespinasse	
	35	de la Croix Mallet à la Bénisson Dieu	Route des Verdures	
VC	5	St Forgeux / <b>La Marande</b>	Route de St Forgeux	
			de la RD27 à la Marande	Route de la Marande

# Commune de NOAILLY

31 janvier 2017

N° voie	Ancienne dénomination		Nouvelle dénomination	complément
	du tableau de classement des voies	du plan		
6	Vivans / St Forgeux ( <i>Briquelandière</i> )	de Barabandière à la Croix de l'Evangile	Route de Briquelandière	
7	<b>Garambeau</b>	de la Croix de la Perche à la Benisson-Dieu	Route de Garambeau	
8	Noailly / Jarnotière/ Vivans	de la Rte de St Forgeux à Jarnotière	Route de Jarnotière	
9	ancienne RD traversant le Bourg	de chez Roulet à chez Grdjan	Rue de la Mairie	
10	du Bourg aux Varennes	de la mairie aux Varennes	Rue des Varennes	
11	de la Croix de la Perche à Briennon	de la Croix de la Perche à Joux	Route de Joux	
12	Noailly / Les Beaussiers	des Beaussiers aux Gasses	Route des Beaussiers	
102	Chamaron	de la RD27 à Chamaron	Route de Chamaron	
103	Le Sacre	VC du cimetière	Rue du Sacre	
104	Barthias	de la VC102 à Barthias	Route de Barthias	
105	Racot	Chez Racot	Chemin de Racot	
106	La Bourgogne		Chemin de la Bourgogne	
			Chemin des Peupliers	
107	Les Courreaux	CR les Courreaux	Rue des Courreaux	
108	Les Armenaux		Impasse des Armenaux	
110	Pinty	CR de RD4 à Pinty	Chemin de Pinty	
		chemin de Pinty à partir de la RD4	Impasse de Pinty	
111	La Brosse	VC de RD4 Gameau Sochon Labrosse	Route de La Brosse	
112	LA Pinée	de la RD4 à la Pinée	Chemin de la Pinée	
113	Les Robelins	Chemin des Robelins	Chemin des Robelins	
114	Les Malgarnis	CR des Malgarnies	Chemin de la Malgarnie	
115	Garambeau ( <i>Lotissement</i> )		Impasse de Garambeau	
116	Impasse de l'Epicerie	CR du Bourg à Roberjot	Impasse de Compostelle	
117	Beauvallon		Lotissement Beauvallon	Rue des Courreaux
118	Charvignière / Roberjot	CR de Charvignière aux Abbés	Chemin de Charvignière	

CR	7	des Courreaux à la Teyssonne		Chemin de la Teyssonne	
	19	Croix de l'Evangile à Briquelandière	CR du château de Briquelandière	Chemin de Briquelandière	

		CR Bidolin	Chemin de Bidolin	
		CR en direction de Mably à l'Epoux	Route de la Croix Jolinon	
	Place de Verdun		Place de Verdun	
	Impasse de Verdun		Impasse de Verdun	
	Lotissement Les Pétunias		Lotissement Les Pétunias	Rte de St Germain Lespinasse
	Lotissement le Domaine du Chêne		Lotissement le Domaine du Chêne	Rue du Sacre

31 janvier 2017

### Accessibilité 2017

Afin de poursuivre l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public il convient de créer des toilettes handicapées à l'école primaire, dans le prolongement des toilettes existantes et à l'extérieur.

Des devis sont en attente.

### Véhicule électrique

Monsieur le Maire a pu assister à certaines réunions traitant du sujet et a inscrit la commune dans la démarche. Il rappelle que l'actuel véhicule de la commune arrive à bout de souffle et que c'est peut-être l'occasion sachant qu'il y a des subventions de l'état et de l'environnement à hauteur de presque 16 000 €. Les véhicules électriques ont une autonomie de 400 Km – reste l'entretien de la batterie ?

Le conseil autorise le maire à poursuivre la démarche.

### 2017-01-04 Enveloppe cantonale de solidarité (La Chapelle- fin)

Monsieur le Maire précise que le conseiller départemental dispose d'une enveloppe qu'il distribue aux communes sur étude des dossiers présentés par ces dernières.

Vu les dossiers d'investissement, Monsieur le Maire propose de présenter la fin des travaux de réhabilitation de la chapelle :

(la crypte)	13 648.68 €
(accessibilité)	480.00 €
(électricité)	10 938.24 €

-----  
25 067.24 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de réhabilitation de la chapelle pour un montant HT de 25 067.24 €
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre des enveloppes cantonales de solidarité.

#### **Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 03/02/17  
publication le 06/02/17

- DIT que le financement TTC sera effectué pour :
  - o 6 000.00 € par une subvention au titre des enveloppes cantonales de solidarité.
  - o 24 080.68 € sur les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/21318-143

### 2017-01-05 Plan ruralité

Monsieur le Maire précise que le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'engager un plan en faveur de la ruralité pour accompagner les dynamiques de développement des espaces ruraux Il aide ainsi les communes (jusqu'à 40%) pour des projets d'investissement dans les domaines de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation thermique ambitieuse des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Vu les dossiers d'investissement proposés au budget, certains pourraient être présentés, à savoir la fin des travaux de réhabilitation de la chapelle (et notamment la crypte) et la réhabilitation d'une partie du mur du cimetière.

## Commune de NOAILLY

31 janvier 2017

• Travaux Chapelle (crypte) :	13 648.68 €
(Accessibilité)	480.00 €
(Électricité)	10 938.24 €
• Mur du cimetière	7 351.00 €
	-----
	32 418.24 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de réhabilitation de la chapelle et du mur du cimetière (en partie) pour un montant HT de 32 418.24 €
- SOLLICITE une subvention du Conseil Régional au titre du plan ruralité.
  - DIT que le financement TTC sera effectué pour :
    - 12 967.29 € par une subvention au titre du plan ruralité
    - 25 934.59 € sur les fonds propres de la commune
  - DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/21318-143 et au c/21316-135

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 03/02/17  
publication le 06/02/17

### COCA

Fin de la 3<sup>o</sup> tranche en 2017 avec les travaux sur la RD4 bientôt et les 3 entrées d'agglomération (signalisation peinture).

### 2017-01-06 Réhabilitation de la Cure

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision de réhabiliter la Cure.

Il présente l'état des lieux du bâtiment puis une première esquisse du projet, avec

- au rez-de-chaussée : un logement PMR à gauche de 45 m<sup>2</sup> et une MAM (maison Assistante Maternelle) à droite de 63 m<sup>2</sup>
- au 1<sup>er</sup> étage : 2 logements en duplex (un T3 de 88 m<sup>2</sup> et un T4 de 119 m<sup>2</sup>)
- + 3 garages construits contre la grange

Concernant la MAM, il explique que pour avoir 4 enfants / assistante maternelle il faut 25 m<sup>2</sup> en plus du projet – cela correspond à la pièce de l'ancien congélateur (ou une partie du logement PMR)

Le conseil doit se prononcer sur cette extension pour que les assistantes maternelles puissent continuer les démarches de création d'une MAM (étude de besoin notamment).

Monsieur le Maire demande à Mme Domingues (ayant un intérêt dans le projet) de bien vouloir sortir de la salle pour que le conseil débatait sur le sujet.

Pour E. Sapin, la MAM est un service supplémentaire pour la commune et complémentaire à la création du lotissement Les Courreaux – c'est proposé un semi collectif aux familles. Elle rappelle que la Grange avait été, à une époque, occupée moyennant loyer par une entreprise gérée par un membre du conseil.

O. Berchoud : La commune compte 5 assistantes maternelles : d'autres que celles qui montent le projet sont-elles intéressées ? n'y aura-t-il pas de jalousie ?

↳ non car la MAM va payer un loyer et si elle ne fonctionne pas, la commune disposera d'un logement. Rappel : la commune ne fait pas une MAM mais un logement.

A. Bardet indique que réglementairement les locations sont fixées à 5 €/m<sup>2</sup>.

# Commune de NOAILLY

31 janvier 2017

D. Grosbellet précise que c'est la MAM qui aménage les locaux  
JP. Bonnaud précise également que les frais supplémentaires seront à la charge de la MAM

O. Berchoud demande pourquoi privilégier une MAM et pas une autre structure ?

↳ *la MAM a été le premier demandeur*

Ouïe l'exposé qui précède, et après débat,

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 24/02/17  
publication le 24/02/17

Le conseil à la majorité de ses membres (11 pour / 2 contre) est d'accord pour faire un logement de 88 m<sup>2</sup> (qui pourrait recevoir la MAM) - il décidera par la suite de l'emplacement de l'extension de 25 m<sup>2</sup>.

## 2017-01-07 **Contrat Ambition Région** (Réhabilitation de la Cure)

Monsieur le Maire précise que le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'engager un programme pour accompagner les bourgs centres et les pôles de service dans leur projets d'aménagement pour revitaliser et renforcer l'attractivité des bourgs et favoriser le maintien, l'installation et la relocalisation de services et d'activités économiques et sociales.

Il rappelle que le conseil municipal souhaite réhabiliter la Cure située en plein centre du village, afin d'augmenter le parc de logements sociaux de la commune mais également l'offre de service par l'installation dans un logement du rez-de-chaussée d'une Maison d'Assistantes Maternelles si le projet abouti.

Vu le projet de réhabilitation de la Cure engagé par le conseil municipal, Monsieur le maire propose d'inscrire ce dossier au contrat Ambition Région avec un 1<sup>er</sup> estimatif qui s'élève à 616 699.47 € HT (comprenant travaux et honoraires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de réhabilitation de la Cure pour un montant HT estimatif de 616 699.47 €

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 24/02/17  
publication le 24/02/17

- SOLLICITE une subvention du Conseil Régional au titre du Contrat Ambition Région

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-150

## 2017-01-08 **Enveloppe territorialisée - conseil départemental** (Réhabilitation de la Cure)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal souhaite réhabiliter la Cure, afin d'augmenter le parc de logements sociaux de la commune mais également l'offre de service par l'installation dans un logement du rez-de-chaussée d'une Maison d'Assistantes Maternelles si le projet abouti.

Vu le projet présenté, Monsieur le maire propose d'inscrire ce dossier qui s'élève selon un 1<sup>er</sup> estimatif à 616 699.47 € HT (comprenant travaux et honoraires) au conseil départemental au titre de l'enveloppe territorialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

## Commune de NOAILLY

31 janvier 2017

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 24/02/17  
publication le 24/02/17

- APPROUVE les travaux de réhabilitation de la Cure pour un montant HT de 616 699.47 €
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe territorialisée.
- que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-150

### 2017-01-09 **Réhabilitation de la Cure (DETR)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision de réhabiliter la Cure en logements sociaux/PMR et MAM (Maison d'assistante Maternelles) dans un des logements du rez-de-chaussée si le projet abouti.

Monsieur le maire propose d'inscrire ce dossier qui s'élève selon un 1<sup>er</sup> estimatif à 616 699.47 € HT (comprenant travaux et honoraires) à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans le cadre de l'aménagement des conditions de vies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 24/02/17  
publication le 24/02/17

- APPROUVE les travaux de réhabilitation de la Cure pour un montant HT de 616 699.47 €
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-150.

### **Questions diverses**

\* Chemin de la Marande à voir

\* Chemin de Garambeau à la Bénisson-Dieu : poubelles éventrées

\* Garderie : Mme Papot-Libéral dresse le bilan suivant : hausse des TAP et de la garderie du soir en maternelle – pour les primaires, baisse des TAP et stabilité de la garderie le soir –baisse du mercredi

D = 27 322 € / R 14 243 € soit une prise en charge par la commune de 13 079 € (en baisse)

\* Les études sont en baisse avec 31 élèves en moyenne /jour

D = 3927 / R = 1645 soit une prise en charge par la commune de 2 282 €

\* Bilan de la cantine : effectif en hausse de 3.67 % par rapport à 2015

D = 33 597 € / R = 28016 € soit une prise en charge par la commune de 5 300 € correspondant aux charges patronales (qui ont toujours fait l'objet de subvention communale)

\* Le conseil refuse la demande de subvention de la MFR les Athiauds

\* Réunions : PLU le 20 février – budget le 20/03 pour une présentation à la trésorerie le 04 avril